



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Elections fédérales 2007

Second tour au Conseil des Etats fixé au 11 novembre 2007

La chancellerie d'Etat communique:

Aucun des treize candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de l'élection au Conseil des Etats, le Conseil d'Etat a fixé au 11 novembre 2007 un second tour au vu du ballottage général. Le taux de participation à cette élection au Conseil des Etats est de 45,5% (46% en 2003).

Avec plus de 10.000 voix n'ont pas atteint la majorité absolue des voix fixée à 28.854 la socialiste sortante Gisèle Ory, qui totalise 17.155 voix, le radical Didier Burkhalter, qui compte 16.927 voix, le socialiste sortant Pierre Bonhôte avec 15.366 voix, l'UDC Yvan Perrin, qui comptabilise 15.026 voix, suivi de la conseillère d'Etat libérale Sylvie Perrinjaquet avec 11.811 voix et de l'UDC Jean-Charles Legrix avec 10.663 voix.

Dépôt des listes pour le second tour

Dans le cadre de l'élection au second tour, seuls les partis ayant au moins 5% des suffrages au premier tour pourront déposer une liste à la chancellerie d'Etat. Le délai de dépôt est fixé au mardi 23 octobre 2007, à midi.

- **Tout le détail des résultats des votes neuchâtelois aux élections fédérales 2007 sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel, le 21 octobre 2007